

## Leytron vu par ses armoiries.

Leytron, qu'on écrivait aussi Leitron en 1219, en latin *Leitronum* ou *Leytronum* en 1231, commune du dixain de Martigny, arrondissement occidental de la République et Canton du Valais (Archives de vieux notaires de l'endroit), dérive du terme allemand « Leiter ». <sup>1</sup>

L'allemand « Leiter » signifie « échelle », mais si cette définition ne paraissait pas authentique aux yeux de quelques historiens mieux avertis, je les prierai très gentilement de ne pas me chercher une méchante « chicane d'Allemand ». Effectivement, les armoiries de cette commune, telles qu'elles s'offrent à vos yeux, portent une échelle droite de cinq échelons, deux torrents qui descendent perpendiculairement à droite et à gauche de l'échelle et un fleuve qui coule horizontalement au pied de celle-ci. Dans l'écusson, à droite et à gauche de l'échelle, vous voyez des raies perpendiculaires d'un côté et de l'autre des petits points représentant la riche gamme des prairies, champs et vignes de cette commune.

L'échelle est représentée droite ou perpendiculaire ; on y trouvera l'explication dans le fait que cette commune s'étend beaucoup plus en montagne qu'en plaine dans la direction du nord-ouest.

Les cinq échelons représentent les cinq villages ou hameaux dont est composée cette commune.

1. — « Le Plan de Leytron », 497 m. d'altitude, auquel nous reviendrons tout à l'heure.

2. — « Produit », 674 m., dont le nom révèle la situation prospère de son sol ; en latin *Prosuit*, que ses habitants détenteurs de beaux parchets de vignes sont priés de ne pas confondre avec « Prosit ».

*Produit* est agréablement situé au sommet de l'amphithéâtre que représentaient autrefois les champs dits « des Prix », aujourd'hui entièrement gagnés à la culture de la vigne ; il est distant d'un bon quart de lieue du village du Plan.

C'est de ce hameau que sort l'une des plus anciennes familles de Leytron « les Produit » qui lui ont donné leur nom et dont plus tard une branche s'apparenta avec l'illustre famille de Monthéis.

3. — « Montagnon », *Montagnonum*, 786 m., hameau situé au sommet du grand vignoble que l'on perçoit de toute son étendue en venant de Riddes à Leytron, distant d'une bonne demie-lieue du Plan.

C'est le second en population ; il y a une chapelle dont on célèbre la fête de St-Jean-Porte-Latine le 6 mai et que ses habitants vénèrent avec d'autant plus de ferveur que dans le cours de l'après-midi « ce sont les autres tines » qui sont portées en honneur !

<sup>1</sup> Nous laissons, bien entendu, à l'auteur la responsabilité de son ingénieuse interprétation. (Réd.).

Ce hameau compta de nombreux présidents de la localité, dont l'un des derniers, Pierre-Joseph Cheseaux, fit construire en 1883, le pont sur le Rhône que vous venez de traverser, il y a quelques minutes.

Si l'inauguration de ce pont fit sensation à cette époque et fut célébrée en grande pompe, les discours n'en furent pas moins d'une brièveté toute napoléonienne. On rapporte qu'un conseiller chargé de prendre la parole aurait prononcé cette brève et lapidaire allocution : Messieurs, dit-il, soyez les bienvenus, « passez », tout en esquissant d'un large geste la direction de Leytron hospitalier.

Ce brave conseiller est aujourd'hui le doyen de la commune, il a ses 93 ans bien sonnés et il a bien mérité de la commune.

Montagnon est le centre des terrains mouvants ; ceux-ci font l'objet d'une instructive étude de M. le chanoine Ignace Marietan. Au-dessus de ce hameau « la rappe de Queud », devenue légendaire par ses fameux diablats auxquels on prêtait la sinistre besogne de pousser les terrains jusqu'en plaine et auxquels le nom du curé Maret, mort au XVIII<sup>e</sup> siècle, célèbre par ses exorcismes, est resté attaché.

4. — Le hameau des « Places », 800 m., en latin *Platae*, distant de trois quarts de lieues de Plan, le plus petit des hameaux.

Enfin, le dernier, « Dugny », *Dugniacum* ou *Duniacum*, le plus élevé de la commune, 1041 m., à une forte lieue du Plan auquel se rattache le minuscule hameau du « Four » *Furnum*, possède une très ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs et dont les habitants fêtent St-François comme patron, le 4 octobre.

La tradition locale rapporte, qu'il y avait en ce hameau, ainsi qu'en celui des Places des notaires et des familles riches ; hélas ! c'est bien changé de nos jours !

Au-dessus du hameau de Dugny il y avait anciennement un endroit qu'on appelait « Etelley », près du chemin qui conduit à la scie, autrefois banale et communale. En 1829, il ne restait de ce hameau que quelques « cheseaux » et fondements de bâtiments. A cette date, il y avait encore une fille qui portait le nom d'Élisabeth d'Etelley, tous les autres membres de cette famille ayant disparu.

C'est de cet endroit que les habitants se transportèrent en Isérables, en latin *Acer*, vers l'an 1070, au temps même où l'empereur Conrad, fils de Charlemagne, deuxième roi de France, venait de se départir du Bas-Valais, c'est-à-dire depuis la Morges de Conthey en bas, en faveur de Humbert, comte de la Maurienne, duc de la Savoie sous l'épiscopat de Hermandfried, comte et préfet du Haut et du Bas-Valais. C'est ainsi que les habitants d'Isérables restèrent paroissiens de Leytron encore pendant 194 ans après leur émigration d'Etelley. Ils se réunirent à la paroisse de Riddes, l'an 1264, le 3 mars, et payèrent des tributs à la paroisse de Leytron jusqu'en 1804, date où Isérables s'érigea en paroisse particulière et se racheta d'une grande

partie de ses redevances aux cures de Leytron et de Riddes. La partie supérieure de la commune de Leytron se prolonge au loin, par de là un régime de vallons qui s'élèvent jusqu'à l'arrête reliant les massifs de Fenestral, Dent Favre et les deux Muverans, par lesquels nous confinons à nos excellents voisins, les Vaudois. Cette région supérieure, de formation irrégulière et toute montueuse est arrosée dans sa plus grande longueur par la Salentze et ses affluents. Elle renferme quatre pâturages d'été, de nombreux mayens dont les plus fréquentés, ceux d'Ovronnaz et de Chevalley, avec hôtels et pensions.

Mais hâtons-nous de redescendre en plaine et revenons au Plan de Leytron ; ce village est le plus grand et le plus peuplé ; il y possède deux églises, l'une très ancienne, l'autre construite en 1900, toutes deux dédiées à Saint-Martin, évêque, dont on célèbre la fête le 11 novembre.

Il y a environ un siècle, vers 1829, existaient encore forges et four banal. Importante carrière d'ardoises du Mont Ardevaz.

Le « Plan », entouré de prairies, vergers et vignes d'un excellent rapport, passait autrefois pour malsain en raison de sa position trop abritée au levant et trop marécageuse au couchant. En outre, l'absence d'eau potable contribua à accrédi-ter cette fâcheuse renommée bien disparue aujourd'hui, grâce aux œuvres et améliorations accomplies.

Ainsi, le chant de la gent du marécage ne se mêle plus à celui moins bruyant, mais non moins désagréable des moustiques.

Au point de vue historique, rien de bien remarquable, à part l'histoire du vidomnat.

Anciennement, Leytron formait un vidomnat, cité déjà en 1219 ; à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il appartenait aux chevaliers de Mar ; il passa par alliance aux Châtillens, en 1350, puis en 1356 aux nobles de Monthéolo, qui furent les seigneurs les plus illustres et les plus puissants de Leytron.

Cette famille choisit l'église de Leytron pour lieu de sépulture. St-Antoine en était leur patron et l'on peut encore voir de nos jours l'autel de ce saint dans la chapelle des mayens d'Ovronnaz, construite en 1926, où il sert de maître-autel, ainsi qu'une inscription sur les fonts baptismaux de l'église de Leytron.

Pierre-Joseph-Antoine de Monthéis, décédé célibataire en 1793, légua ses droits au vidomnat de Leytron, à son cousin Joseph-Étienne, sénéchal de Sion.

Enfin, vers 1786, le sénéchal Jos.-Alexis-Florentin, héritier du vidomnat, remit Leytron à l'État du Valais, en solution amiable d'un différend.

En 1792, ce vidomnat fut vendu au notaire Jn.-Jos. Produit pour la somme de fr. 12.000.—. Ce fut ensuite la propriété du notaire Joseph Défayes, fils aîné du grand-châtelain Pierre-Gabriel Défayes et de son épouse Catherine Produit, fille unique de Jn.-Jos. Produit.

Cette maison-forte avec sa tour carrée à trois étages de fenêtres, avec

auditoire de justice a été presque entièrement modernisé de nos jours. Sa prison et son puits existaient encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le « vidomnat » a fait postérité en donnant son nom cadastral à cette propriété dite « La Vidondée ».

Le torrent à droite de l'échelle est la Salentze ou Saleintze au couchant de cette commune, et prend sa source dans les montagnes de Saille de Leytron. Ce torrent des plus inoffensifs ne borne cependant point cette commune avec celle de Saillon ni en plaine, ni en montagne. Ses eaux presque toujours limpides sont d'un précieux avantage pour Leytron ; le « Plan » s'alimente en eau potable à cette rivière, dès avant 1907. Notons que les gorges de cette rivière sont demeurées célèbres par ses galeries et surtout par la présence du fameux faux-monnayeur Farinet ; on sait, en effet, que vers la fin de l'hiver 1880, ce faux-monnayeur dont les exploits rappellent par leur galanterie et leur audace incomparable ceux du non moins fameux Mandrin, fut bloqué par la police valaisanne ; il y trouva la mort dans des circonstances encore jamais bien éclaircies.

Le torrent de gauche est la Losenche ou Loseintze qui prend naissance dans les montagnes de Chamosenze de Chamason et vient border en plaine la commune de Chamason d'avec celle de Leytron.

Son cours total est de 9 km. et de formation jurassique plus ou moins schisteux. Sa partie supérieure fait l'objet actuellement d'importants travaux d'endiguement subventionnés par la Confédération et se divisant en tranches de plusieurs millions de francs.

Ce fougueux torrent, le digne émule du St-Barthélémy, par ses frasques, a été de temps immémorial une source non seulement de conflits entre les communes de Chamason et de Leytron, mais encore et surtout un terrible ennemi pour Leytron en ravageant une grande partie de son territoire et menaçant les habitations du Plan. Les Leytronins, du reste, ne se sont jamais mis en mesure de lui résister et de le diguer d'une manière convenable, du moins dans sa partie inférieure, où il vagabondait commodément formant un dépotoir naturel avant son entrée dans le Rhône. Témoin encore de sa malignité, l'acte du 10 octobre 1887, Jos. Couchepin, notaire, par lequel le préfet-substitut Jacques Spagnoli de Martigny-Ville, vendait son domaine de Montibex à MM. Morel & Cie, à Lausanne :

Ce prix de vente de soixante-quinze mille francs a été arrêté, dit cet acte, et convenu entre les parties après examen attentif des immeubles et de leur situation et tenant compte du danger que fait courir à la propriété, le torrent de la Losenze qui la borne à l'orient sur tout sa longueur et qui peut faire irruption dans les terrains vendus lors de ces crues subites et considérables et la ruiner ainsi totalement ou partiellement.

Souignons encore l'inondation de 1771 qui fut mémorable en désastres.

Source également de conflit entre Leytron et Chamason au sujet de la répartition de son eau d'irrigation qui, à l'époque des crues, n'intéresse

personne : ce sont alors les vignes avoisinantes qui en absorbent le trop-plein boueux.

Notons l'une des dernières séances qui fut tenue dans la partie supérieure de la rivière, sous la présidence de Pierre-Louis Evêquoz, juge-inspecteur de Conthey. C'était le 2 septembre 1889; l'avocat Dumoulin représentait Leytron, et A. Dénériaz Chamoson.

Cette vision locale des deux communes ne fut qu'une reconnaissance toute platonique qui ne changea en rien les droits acquis, à savoir : Leytron a droit à la neuvième partie de toutes les eaux de la Losenze, — les eaux du glacier de la Forclaz étant réservées, — ou au tiers de celles qui arrivent au lieu dit « Prise de la grande meunière ».

Là, se borna la conclusion de cette visite ; depuis lors, cette répartition se fait d'une manière plus ou moins à l'amiable entre les deux administrations de Chamoson et Leytron.

Et c'est ainsi que ce vieux reptile intercommunal de derrière l'Ardevaz, dont la carapace réapparaissait principalement dans les années d'extrême sécheresse, pourra peut-être voir ses pattes raccourcies grâce à l'installation du pompage des eaux du Rhône lequel forme la partie inférieure de l'armoire de Leytron. Ironie de la nature ! Voilà donc Leytron entouré de rivières et d'un fleuve et dévoré bien souvent par la sécheresse et le feu des jours caniculaires !

Avant de terminer, arrêtons-nous un instant, sur ce beau cône que présente la Lozentze.

Malgré cette sécheresse et à titre de compensation, Leytron possède l'un des plus beaux vignobles du canton.

A tout seigneur tout honneur !

Le Grand Brûlé de l'Etat qui n'était autrefois qu'un immense pierrier peuplé d'arbustes rabougris où chenilles de toutes sortes et de toutes couleurs se disputaient le droit de cité sur des pins sylvestres, est devenu aujourd'hui, grâce à un travail méthodique et persévérant, le joyau et l'orgueil de la commune de Leytron et, faut-il le dire, le lieu de délice de nos conseillers d'Etat !

En date du 26 février 1918, la bourgeoisie de Leytron céda gratuitement pour une durée de vingt-cinq ans, à l'Etat du Valais, 23.925 m<sup>2</sup> de terrain inculte dans le lit de la Lozence.

Cette première parcelle fut défrichée en hiver 1918-19.

Le 19 février 1919, cependant, la durée de jouissance fut prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1968 et 10.260 m<sup>2</sup> de terrain furent ajoutés à ceux précédemment accordés. C'était une occasion pour la commune de Leytron et les communes avoisinantes de faire employer la main-d'œuvre inutilisée en ces moments-là tout en voyant l'Etat prendre d'importantes mesures de précautions contre les dégâts des eaux pour la protection de son nouveau domaine, mesures dont bénéficient également tous les vignobles voisins.

Pendant l'hiver 1919-1920, on passa au défrichement de la parcelle de 10.260 m<sup>2</sup> et en 1920, 34.185 m<sup>2</sup> de terrain étaient également gagnés à la culture.

Enfin, la bonne réussite des essais effectués incita l'Etat du Valais à agrandir son domaine et, en date du 4 novembre 1921, un acte fut passé avec la bourgeoisie de Leytron qui céda définitivement une surface de 132.247 m<sup>2</sup> moyennant paiement d'une somme de 75.000 francs. (Cf. Vignoble du Grand Brûlé, par Dr Vuilloud).

Une digue protectrice, une véritable muraille de Chine longue de 925 m. sur plus de 2 m. de hauteur, permet à nos braves ouvriers indigènes de gagner leur pain quotidien, tout en étant pour l'Etat du Valais une source appréciable de revenus.

Habitants de Leytron : en 1829 : 574 ; en 1930 : 1488.

En vous esquissant, chers auditeurs, cette sommaire structure du sol leytronnin, je n'ai ambitionné qu'une seule chose : le faire connaître davantage et par là, mieux aimer !

*G. Devayes, notaire.*